

Séance du 20 septembre 2016, 20h30 à la Mairie

Étaient présents : MM Laurent ALBERICI, Didier ALBERT, Martine ALRAN REY, Michèle BIZOUARD, Patrick CALVET, Isabelle CAYRAC, Nicolas GALLIET, Viviane GAYRAL, Philippe GRANIER, Sarah LAURENS, Jean Marc NESEN, Florence RAULHAC Magali TERRAL.

Excusés : Bernard CABROL, Marilyn COLIN, Sonia DELECOULS, Sophie DUPRE, Jean-Paul RAYSSAC, Olivier SOULIE

*Bernard CABROL donne pouvoir de décision et signature à Sarah Laurens
Marilyn COLIN donne pouvoir de décision et signature à Philippe Granier,
Sonia DELECOULS donne pouvoir de décision et signature à Jean-Marc Nesen*

Le pouvoir de décision et signature d'Olivier Soulié à Jean-Marc Nesen n'est pas retenu étant donné qu'un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir

Michèle BIZOUARD a été nommée secrétaire de séance

Approbation de la séance précédente : le procès-verbal de la séance du 17 mai 2016 a fait l'objet d'une rectification sur les membres présents ; il est approuvé à l'unanimité des présents.

DECISIONS DU MAIRE

Travaux aménagement de l'ancien bâtiment scolaire par l'entreprise DUBOSCLARD et l'entreprise SAM BRANCHE

En prévision du déménagement de la crèche pour travaux d'extension, des aménagements sont nécessaires dans l'ancien bâtiment du primaire pour accueillir les enfants provisoirement. L'entreprise SAM BRANCHE est intervenue pour des travaux d'électricité à hauteur de 1 966.80 €. L'entreprise DUBOSCLARD a effectué des travaux de plomberie à hauteur de 2 246.81 €.

Contrat de maintenance multiservice avec SICLI

Un contrat de maintenance, pour une durée de 3 ans, a été signé entre la commune et la société SICLI pour toute la vérification d'extincteurs et exutoires de fumée de tous les bâtiments communaux pour un montant de 410.42 € HT.

Signature proposition commerciale avec le BUREAU VERITAS pour la vérification des installations et équipements techniques

Une proposition commerciale a été validée pour un montant de 523 €HT avec la société VERITAS pour la vérification des installations et équipements techniques.

Contrat de maintenance des installations CVC PROENERGIE –LAGREZE et LACROUX

Signature d'un contrat d'entretien des installations de chauffage et de ventilation desservant le groupe scolaire de Cambon avec l'entreprise PROENERGIE –LAGREZE et LACROUX pour un montant de 1 475 € HT /an.

PRESENTATION DU PROJET DE VALORISATION DU TERRAIN ACTUEL DE BMX EN PUMP TRACK

M. Alexandre Peller, habitant de la commune, et M. Benoit Curvalle ont présenté au conseil municipal un projet de réaménagement du terrain actuel de BMX.

Ils ont fait le constat d'un manque de terrains en région albigeoises destinés à la pratique du BMX, mais également du vélo tout-terrain. La piste de Cambon a le mérite d'exister, mais est en piteux état. Il avait été refait il y a sept ans par une équipe d'adolescents, sous la houlette de Nicolas Cambon, professionnel du BMX.

Madame le maire remarque que les enfants du conseil municipal jeunes avaient demandé l'année dernière comment on pouvait remettre le terrain en état.

Moins contraignant et moins coûteux qu'un skatepark en béton ou composé de modules, le pump-track semble une solution idéale : c'est un espace réservé avec des parcours de bosses et de virages relevés, un peu comme un parcours de motocross mais pour VTT.

M. Alexandre Peller, M. Benoit Curvalle ainsi que Maxime Bonfil sont tous les trois pratiquants et leurs compétences diverses (architecture, maçonnerie, conduite d'engins...) les poussent à proposer à la mairie de Cambon la réfection du terrain actuel de BMX.

Leur intervention (d'une semaine) serait faite gracieusement, charge à la mairie de fournir le matériel pour lequel un devis a été fait : la location d'une mini-pelle pendant 3 jours reviendrait à 979.82 € HT, et un rouleau tandem pendant un jour : 245.83 € HT.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour le projet et remercie M. Peller et M. Curvalle pour leur offre.

ADMISSION EN NON VALEUR DOSSIER PONS MAURICE

Madame le Maire informe le conseil que la trésorerie a envoyé une demande d'admission en non-valeur à la commune pour une somme non recouvrée de 398€ correspondant à la taxe locale d'équipement d'une construction sur CAMBON . Il est proposé l'admission en non-valeur du titre émis relatif à cette créance afin de l'annuler.

Le conseil accepte à l'unanimité.

POINT SUR LE PLUI

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a prescrit un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) par délibération le 17 décembre 2015. Ce PLUi constituera un document d'urbanisme unique et commun à toutes les communes de l'agglomération. Il remplacera donc les Plans d'Occupation des Sols, les Plans Locaux d'Urbanisme communaux et les Cartes Communales actuellement en vigueur.

Le Comité de pilotage PLUI est une instance représentative et opérationnelle de la démarche, chargé de suivre la procédure d'élaboration, de piloter l'ensemble des démarches et d'être force de proposition auprès de la Conférence intercommunale des maires et du conseil communautaire. Chaque commune y dispose de 3 membres, qui sont le Mme Laurens, Mme Alran-Rey et M. Granier pour Cambon.

Madame ALRAN fait un retour sur les premières réunions du COPIL PLUI, pour informer dès à présent les conseillers municipaux qui sont tous invités au séminaire du PLUI de l'Albigeois du mardi 4 octobre 2016 de 18h à 20h.

M. Nesen souligne la qualité de la présentation. Il demande si des conseillers d'opposition des autres communes ont été intégrés aux différents groupes de travail du PLUI. Mme le maire répond par la négative. En ce qui concerne l'offre de logements sur l'agglomération, il constate l'importance de la construction à venir alors même qu'un nombre élevé de logements de type PINEL reste vacant. Il partage le constat sur la disparition de plus en plus importante des espaces agricoles au cours du temps, ce qui est contradictoire avec les objectifs affichés de leur maintien. Preuve en est le dernier projet de lotissement important de la ville d'Albi sur la route de Fréjairolles. Mme le maire explique que les PLUs communaux continuent à vivre jusqu'au vote du PLUI fin 2019. Jusqu'à cette date, les projets communaux qui y sont inscrits ne sont pas touchés par les objectifs du PLUI. Il propose également de réfléchir aux futurs accès routiers de Cambon en particulier à partir de la route de Fréjairolles et le lien à créer avec la zone d'activités d'Albi.

POINT SUR L'AFFAIRE MARTY MARTHE

La commune de Cambon a été notifiée le 18 juillet 2016 de l'arrêt de la cour d'appel de Toulouse du 13 juillet 2016.

Cette procédure intervient sur renvoi après cassation demandée par madame Marty contre la commune de Cambon, l'Etat représenté par le Préfet, et la Direction Départementale des Finances publiques du Tarn, puisqu'on est sur la procédure d'expropriation.

Mme Raulhac explique les complexités de l'affaire et indique que notre avocat, Me Courrech est en désaccord sur la décision de la Cour ; cependant nous lui avons demandé de prendre attache avec Me Ruffié pour essayer de trouver un accord qui mettrait un point final à toutes ces affaires. Nous attendons le retour de Me Courrech pour décider si nous faisons appel de la décision.

M. Nesen s'étonne de n'avoir pas été informé en juillet de l'arrêt ; Mme le Maire lui explique qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur le sujet, c'est pour cela que l'information a attendu le conseil de septembre.

DIVERS

- Lutte contre le moustique tigre : tarification des communes

Dans le cadre de la lutte contre les moustiques tigres, « aedes albopictus », la commission permanente du Conseil départemental du 20 mai 2016 a décidé de fixer une tarification aux communes de plus 500 habitants pour leur participation à la mise en œuvre des actions de lutte contre la dissémination du chikunguya et de la dengue. Le 6 août 2016, l'ARS a signalé la présence d'un nouveau cas humain d'arbovirose à Cambon nécessitant une enquête entomologique. Le résultat a été négatif, l'enquête n'a pas été suivie d'une démoustication. Le Conseil Départemental nous informe par lettre du 3 août de notre participation qui s'établit à 50 % de la dépense, soit 600 €.

- Point sur la rentrée scolaire : nouvelle direction avec Mme Cécile Sattler

Nouveaux instituteurs :

Marielle Gautier a une décharge, sa remplaçante est Aurélie Carrière (MS-GS)

Cécile Sattler et Olivier Aldebert (MS-GS)

Sophie Colombie (CE2-CM1)

Amandine Espiguiha (CM2)
223 enfants (235 en 2015-2016)

- Plan Carbon fait par la société Infocom : quelques erreurs à modifier, mais l'ensemble du conseil est satisfait du travail.